

La Lettre du CBEI

Club des Bergers de l'Est et Italiens
& Niziny Club de France
Affilié à la Société Centrale Canine



29 janvier 2019 – n°45

Secrétaire du CBEI : Christian Synowiecki
81 av Jehan de Chelles - 77500 Chelles
info@cbei.fr

Information : Martine Combettes
Le Castellans 30340 Rousson
Tél : 06 89 43 17 60
mart.combettes@gmail.com

Evelyne Ballabriga Tél : 06 72 44 87 14

Anne Lemaire-Morlighem pour le Chien Loup

Tchécoslovaque Tél : 06 18 64 97 79

Niziny Marie-France Gonfond Tél 08 98 38 17 15

Nationale d'Elevage et cotations :

Simonne Fallenot Tél : 02 47 92 87 84

Radiographies tests :

Yves Moreau Tél : 02 47 65 43 60

Trésorier, adhésions : Christian Karcher
christiankarcher@orange.fr Tél : 02 51 34 28 87

www.cbei.fr

La "Lettre du CBEI" est un périodique officiel
du CBEI. La rédaction est coordonnée par
le président Imre Horvath
Tél : 02 47 59 43 97
imrehorvath1948@gmail.com

38^e Nationale d'Elevage du CBEI le samedi 16 mars 2019 à Montluçon (Parc Expositions)

L'exposition Nationale d'Elevage, c'est le rendez vous annuel d'un club de race, là où l'on peut espérer avoir une présence suffisamment nombreuse des races concernées pour pouvoir faire le point sur son état au plan national.



N'oubliez pas que la NE n'est pas un simple CACS comme il y en a plusieurs chaque fin de semaine. C'est une manifestation où la notion de sélection doit être dans la tête de chacun. L'objectif n'est pas - ne devrait pas être - la coupe, mais bien le meilleur choix des meilleurs chiens mâles et femelles qui, cela devrait être dans l'ordre des choses, seraient à l'origine de nombreux chiots au cours des prochaines années.

Le jury initial a été modifié récemment, pour tenir compte du jury impliqué dans le Championnat de France de juin.

Jury pressenti (susceptible d'être modifié, notamment en raison du nombre des inscriptions)
- **Anna Dominiak** : Niziny Berger Polonais de Plaine, Podhale Tatra, Berger Roumain Carpatin, Berger Roumain Mioritic, Berger de Maremmes-Abruzzes, Bergamasque

- **Boris Chapiro** : Chien Loup Tchèque, Slovaque, Kuvasz, Komondor, Puli, Pumi, Mudi, Slovensky Cuvac, Berger de Russie Méridionale

- **Salvatore Giannone** : Berger du Karst, Berger du Caucase, Berger d'Asie Centrale, Tornjak Berger de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, Sarplaninac Berger Yougoslave, Bucovine Berger de l'Europe du Sud Est, Berger Croate

Engagements clôture officielle NE CBEI courrier arrivé lundi 25 février 2019 ou samedi 2 mars 2019 en ligne sur cedia.fr.



Assemblée Générale statutaire annuelle du CBEI : 16 mars

A la suite de la NE à 16 h 30 samedi 16 mars au même endroit au parc des expositions de Montluçon (lieu exact précisé lors de la NE).

Ordre du jour :

- rapport d'activités du président et du secrétaire
- rapport financier du trésorier
- projet d'activités 2019 / 2020

Si vous souhaitez que des questions précises soient abordées, merci d'envoyer le sujet au président au plus tard quelques jours avant l'assemblée. La participation à l'assemblée est réglementairement réservée aux adhérents à jour de leur cotisation 2019. Cette Lettre du CBEI tient lieu de convocation.

Spéciales de race 2019

Prévoir des spéciales de race est toujours compliqué pour le CBEI, plus que pour d'autres clubs. Pourquoi ? Parce que les organisateurs d'exposi-

Même endroit même jour : TAN pour chiens de 12 à 36 mois (inscription préalable indispensable avec le document d'engagement à la NE, de préférence en ligne)

Le dimanche 17 mars, spéciale de race du CBEI, dans le cadre de l'exposition toutes races de Montluçon. Les chiens engagés à la NE bénéficieront d'une remise de 20% sur les engagements du dimanche, à condition de faire l'inscription en ligne sur cedia.fr (d'abord NE puis exposition du lendemain).

La meilleure manière d'engager vos chiens à la NE et au TAN est de passer par le site cedia.fr, avec enregistrement et paiement en ligne. Mais vous pouvez aussi engager par courrier ; dans ce cas télécharger le bulletin sur le site du CBEI ou Cedia.





tions ne sont pas toujours enclins à inviter des juges pour des races à très faible effectif comme les races du CBEI. Résultat : les conversations avec les associations territoriales ne sont pas toujours aisées et nous risquons de "tourner" avec un nombre restreint de juges qui peuvent juger en même temps d'autres races. Nous essayons aussi de faire inviter des juges étrangers compétents dans nos races, mais là encore, tous les organisateurs n'en sont pas friands. Enfin, comme les organisateurs des expositions ne savent jamais vraiment le nombre d'engagement à l'avance, les inévitables changements de juges de dernière minute sont agaçants pour tous et malheureusement inévitables.

A cette date, il y a 41 juges qualifiés ou stagiaires habilités à juger toutes ou certaines des races du CBEI. Vingt peuvent juger les 21 races, dont 8 sont des "all rounds". Autrement dit, la vingtaine d'autres n'est pas susceptible de tout juger, mais il est vrai que certaines races sont vraiment très très rares (Bucovine, Kras, ...).



Leure au CBEI n° 45 - 29 janvier 2019

A cette date (fin janvier), le planning (encore incomplet, une manifestation est envisagée en été) souhaité par le CBEI pour 2019 est le suivant :

- 16 mars - Nationale d'Elevage (Anna Dominiak (Pologne), Boris Chapiro, Salvatore Giannone)
- 17 mars - spéciale CACIB Montluçon (juge Sylvie Desserne)
- 6 avril - spéciale CACIB Colmar (juge Salvatore Giannone)
- 7 avril - spéciale CACIB Colmar (juge Franco Mannato)
- 1er juin - spéciale CACS Villepinte Paris (juges Levente Miklós (Hong), Elina Haapaniemi (Finl), Antonia Rojo Fajardo (Esp))
- 2 juin - Championnat de France Villepinte Paris (juges Luis Catalan (Portugal), Petru Muntean (Roum), Salvatore Giannone)
- 12 octobre - spéciale CACS Orléans (juges Stefan Sinko (Slovénie), Petru Muntean (Roum))
- 13 octobre - spéciale CACIB Orléans (juge Atila Kelemen (Roum))
- 2 novembre - spéciale CACS Metz (juge Claude Ritter)
- 23 novembre - spéciale CACS Marseille (juge Alain Pécoult)
- 14 décembre - spéciale CACS Nantes (juge Mary-la Makomaski)

Statistiques 2018

Le nombre total des inscriptions au LOF pour les races du CBEI a très légèrement augmenté par rapport à 2017 : 928 au lieu de 895.

Comme d'habitude, seules deux races ont dépassé la centaine : le Chien Loup Tchecoslovaque (443



pour 427 l'an dernier) et le Berger Polonais de Podhale (154 pour 181 en 2017). Le Nizinny a repris un peu, avec 96 inscriptions au lieu de 63 mais nous sommes loin des 250/300 d'il y a deux décennies.

38 Sarplaninac au lieu de 34 mais, là aussi, une baisse considérable en vingt ans.

Retenons encore l'augmentation régulière du Mudi hongrois (effet agility) pour atteindre 32 inscriptions, de même que le Komondor 23 après des années de disette..62 Bergers du Caucase répertoriés en 2018, la race se maintient entre 50 et 90 depuis plusieurs années.



39 Tornjak ont été inscrits contre 55 l'année précédente.

Pour les autres races : 1 Puli, 7 Pumi, 2 Cuvac, 8 Maremme-Abruzzes, 14 Asie Centrale, 7 Carpatin. Nouveauté : la première inscription au LOF pour 2 Bergers Roumains de Mioritza (Mioritic).

En dernier lieu, les races sans inscription en 2018 : Kuvasz, Bergamasque, Berger Croate, Berger du Kras, Berger de Russie Méridionale, Bucovine (Berger de l'Europe du Sud Est).

Sur les 928 inscriptions, 878 au titre de la descendance et 48 chiens importés. Les importations concernent surtout les CLT (14 chiens), puis les Podhale-Tatra (8 chiens), les Caucase (5), Nizinny (4), Mudi (4), etc. Seules deux inscriptions à titre initial ont été acceptées, un Berger d'Asie Centrale et un Maremme-Abruzzes.

233 chiens ont été confirmés en 2018, soit exactement 25,1%. C e n'est pas brillant, mais pas si mal par rapport à beaucoup d'autres races. Pour le CLT, le ratio est de 29%, 22,7% pour le Podhale, 16,6% pour le Nizinny, 19,5% pour le Caucase, les autres ratios sont sur des nombres trop restreints.

STATISTIQUES 50 ANS !!

Sur le site du CBEI, vous pouvez accéder au tableau statistiques des inscriptions au LOF depuis 1969. **Un total de près de 24.000 chiens en 50 ans (d'après nos recherches sur les données de la SCC).**

Premiers Pulis en 1969. Premiers Kuvasz et Komondor en 1973..Premiers Sarpla, Podhales et Maremme-Abruzzes en 1979, Premier Nizinny en 1981. Premier Bergamasque en 1982.

Caucase en 1985, Slovensky Cuvac en 1988, Russie Méridionale en 1990, Mudi et Asie Centrale en 1995, CLT en 1996, Berger Croate en 2000, Pumi en 2001, Carpatin en 2007, Mioritic en 2008, Tornjak en 2011, Berger du Kras en 2013. Jamais encore de Bucovine.

Au total, 6.232 Nizinny, 5.214 Sarpla, 5027 CLT, 3.654 Podhale, 811 Caucase, 743 Komondor, 668 Puli, etc ... Un total de 23.806 inscriptions et, bien entendu, difficile de savoir combien on pourrait ajouter de chiots sans inscription alors que les parents étaient LOF.

CGA 2019 à Paris fin février. Près de trente chiens engagés par le CBEI ... Nous les évoquerons la prochaine fois !!!



Homologation du titre de Champion de France

Rappel : le chien pour obtenir le titre de champion de conformité au standard devra cumuler :

A - Soit le C.A.C.S. de l'Exposition de Championnat, soit le C.A.C.S. de l'Exposition Nationale d'Élevage

B - Un C.A.C.S. dans une Exposition Internationale où est obligatoirement attribué le C.A.C.I.B.

C - Un C.A.C.S. dans l'une des Expositions "Spéciales" de race organisées par le club de race

D - Il sera exigé un certificat d'examen radiologique en vue du dépistage de la dysplasie coxo-fémorale établi par l'expert désigné par le club (résultat : stade inférieur ou égal à C, sauf pour Sarplaninac et Podhale ou seulement A ou B).

TAN + Identification génétique (ADN) validée par la SCC..

La RCACS de la « Spéciale » (sous réserve que le chien l'ayant obtenu réponde aux conditions d'homologation exigées par le règlement) pourra être convertie en CACS si le chien qui a obtenu cette récompense ne peut prétendre à l'homologation.

Ces deux derniers C.A.C.S. devront être obtenus dans un délai maximum de deux ans après l'Exposition de Championnat ou la Nationale d'Élevage. Les C.A.C.S obtenus avant le C.A.C.S de Championnat ou de Nationale d'Élevage sont valables pour l'homologation du titre.



Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'Élevage et du Championnat de France SCC dans la même année ce dernier conserve ces récompenses, mais la RCACS de la deuxième exposition peut être transformée en CACS.

L'obtention de deux RCACS lors de Spéciales équivaut à un CACS de *Spéciale*

Les trois C.A.C.S. devront être obtenus sous trois juges différents. Un des trois C.A.C.S. doit être décerné par un juge Français

Le délai imparti pour présenter la demande d'homologation est limité à 2 mois après l'obtention de la dernière récompense. Passé ce délai, le dossier sera déclaré forclos et le titulaire de la réserve de C.A.C.S. ayant valeur de Championnat pourra postuler l'homologation du titre de Champion.

L'ensemble des justificatifs est à adresser au président du CBEI, sous forme de fichiers .pdf, par messagerie : à l'attention d'Imre Horvath
adresse : info@cbei.fr

Les procédures de Champion Jeune, Champion Vétérain et Champion des Expositions suivent également des chemins spécifiques et les documents doivent être adressés à la même adresse. Les procédures doivent toutes être accompagnées de la l'identification ADN validé par la SCC.

Informations en ligne

Le CBEI dispose d'un site web dont la consultation moyenne est de 345 visiteurs par jour, soit plus de 10.000 par mois. Le site donne accès aux informations pérennes habituelles, standards, statuts, formulaires, réglementations diverses. www.cbei.fr (voir plus loin).

Le site web du club sera adossé, après étude des compatibilités, redondances et complémentarités, au portail de la SCC en cours de mise au point par les techniciens (www.centrale-canine.fr).

Pour la communication quotidienne plus fluide, il y a aussi la **page Facebook du CBEI**. Cette page permet de diffuser les urgences et les images, des résultats et des annonces rapides. Certaines informations pertinentes sont consultées jusqu'à mille fois en quelques heures. A utiliser sans modération ... mais éviter les attaques ad-hominem, les ventes de chiots, les polémiques, ...

Pour la communication concernant les documents et procédures officielles, il vaut mieux contacter directement les responsables, sans passer par les réseaux sociaux.

www.cbei.fr

un nouveau site en construction

Le site web du CBEI, même s'il est fréquemment consulté, devient techniquement dépassé et difficile à mettre à jour. Le comité du club a pris la décision de le rénover complètement. La mise en ligne de documents, iconographies et photographies sera notamment facilitée. Le travail est en cours et on peut espérer la livraison d'ici la Nationale d'Élevage. Bien entendu, un groupe d'adhérents sera consulté pour la validation avant lancement officiel. Le site du club sera en lien avec les applications de la SCC dont le développement est loin d'être totalement achevé.

Adhésion au CBEI

Le tarif d'adhésion au CBEI n'a pas varié depuis longtemps. Il est de 32€ pour un membre actif, 36€ pour un ménage et de 64€ ou plus pour un membre bienfaiteur.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion du site du club. et l'adresser avec paiement à :

**Christian Karcher, trésorier 7 rue du Patis du Bois - la Richardière 85150 Landeronde
tél 02 51 34 28 87**

